

Préface

Les 51 pages ci-après retracent le bilan des quatre années que j'ai passées à la tête du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD) devenu par la suite une Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDAT).

Moi, **Hajo ANDRIANAINARIVELO**, un nom qui n'est peut-être pas connu du commun des Malagasy mais un nom qui veut porter haut le flambeau de la Nation Malagasy à travers mes actions pour le changement, parce que je suis également Malagasy et fier de l'être. Je suis marié et père de trois enfants. Au moment où ces pages sont écrites, je me suis lancé dans la course à la magistrature suprême, mû par ce goût du challenge qui m'a toujours animé.

Dans le domaine de l'Administration publique, **j'ai été Maire de la Commune rurale d'Ankadinandriana dans le District d'Antananarivo Avaradrano, Région Analamanga de 1995 à 2003 en deux mandats électifs successifs, puis de 2008 à mars 2009 pour un troisième mandat interrompu par les évènements politiques du moment.** Ainsi, j'ai pratiquement passé dix ans à la tête de cette Commune d'où je viens.

Cette partie de ma vie m'a fait comprendre combien ce pays a besoin d'efforts et surtout d'actions pour se relever. Je me suis battu pour que cette chère Commune d'Ankadinandriana se remette. Au prix d'âpres discussions avec les partenaires techniques et financiers, de nombreux projets de développement ont été initiés. Les efforts de mobilisation massive de la population pour atteindre des objectifs communs ont été récompensés. Le changement est là, à portée de main. Il ne relève ni de l'utopie ni de l'impossible. Je peux dire que la tâche est si compliquée et difficile mais que je l'ai menée jusqu'au bout. Bien sûr, cela a aussi été rendu possible grâce à un leadership positif sur toute l'équipe de la Commune et la population locale qui ont vraiment « mis la main à la pâte » pour le développement communal.

En raison du contact permanent que j'avais avec la population et d'être à leur écoute, cette période m'a marquée le plus et a fait jaillir en moi de nombreuses idées susceptibles de développer le pays.

C'est ainsi que le concept « *Ensemble, nous vaincrons* » est né. Ensemble, nous pouvons repousser la pauvreté. Ensemble pour un vrai changement ! **Les réalisations dans la Commune d'Ankadinandriana étaient palpables. En tout cas, elles ne sont certainement pas restées sans écho vu que le Gouvernement de Transition m'a proposé d'occuper de hautes fonctions en son sein.**

Ainsi, de Maire de la Commune rurale d'Ankadinandriana, j'ai été officiellement nommé Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation.

Cette nouvelle responsabilité m'a encore plus ouvert les yeux sur le vécu quotidien de la population Malagasy. **J'ai sillonné le pays de long en large, d'Est en Ouest, du Nord au Sud, de plus en plus convaincu de la beauté et de l'unicité de Madagascar tant par sa culture que sa biodiversité et surtout sa population... Notre peuple ne méritait pas de vivre une situation aussi chaotique. Il ne méritait pas qu'on lui inflige une telle détresse. Il faut du courage pour changer tout cela... Il faut de la détermination pour oser dénoncer la dure réalité... proposer aussi des remèdes à la situation.**

Je n'ai jamais baissé les bras. Dans toutes mes prises de responsabilités, je me suis toujours battu pour apporter un mieux être à la population, aussi minime qu'il puisse être.

Ainsi, depuis le 7 avril 2009, date du décret de nomination des membres du Gouvernement de Transition dans sa formation initiale, au sein de laquelle j'ai été nommé Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation jusqu'au moment où ces pages sont écrites, il s'est écoulé pratiquement **1507 jours** durant lesquels j'ai toujours dirigé le Département chargé de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers. **Des jours marqués par des réalisations palpables tant au niveau central qu'au niveau des Collectivités territoriales décentralisées.**



Depuis le 21 novembre 2011, date de l'acte officiel de naissance de la VPDAT, le département chargé de la Décentralisation a été retiré de mon ministère pour laisser la place à celui du Développement. Depuis cette date, je suis passé du statut de Ministre à celui de Vice-Premier Ministre chargé du Développement et de l'Aménagement du Territoire. Malgré cette nouvelle dénomination, je n'ai jamais rompu le contact avec les Collectivités territoriales décentralisées étant entendu qu'elles sont incontestablement des acteurs du développement et des parties prenantes en matière d'aménagement du territoire. La stratégie de développement que nous avons élaborée est basée sur une approche territoriale car le développement ne se décrète pas : elle doit venir de la base voire des communautés de base. La prise en compte des aspirations populaires les plus élémentaires combinée avec une approche participative est la clé du développement communautaire et partant de toute la Nation.

Dès les premières heures, le souci du bien-être de la population a été placé au centre de nos préoccupations au sein du Ministère. Plusieurs centaines d'infrastructures ont été réalisées pour y répondre. Outre les appuis divers aux Collectivités territoriales décentralisées, le développement à travers les infrastructures commence à émerger et à se profiler.

Avec mon staff, nous nous sommes donnés pour devise « *Le changement par le travail* ».

Pourquoi ? Parce que le **travail génère tout simplement un changement.**

Les infrastructures qui résultent de notre labeur demeurent à jamais. Elles apportent un mieux-être à la population qui en bénéficie. Le travail – entendre par là non seulement les réalisations mais tout ce qui fait que l'Administration tourne et donne satisfaction à ses usagers - nous en avons fait, et beaucoup. Pris isolément ou dans son ensemble, le travail apporte du changement.

Au bout de quatre années passées à la tête de l'aménagement du territoire, la gestion foncière et le développement local, un bilan succinct, sans être exhaustif, peut être dressé.

Au nom du principe de redevabilité, j'ai mis dans ce livre mes messages au département ministériel en responsable de l'Aménagement du Territoire, des Domaines et du Développement Local. Ceci s'adresse à tous ceux ou celles qui s'intéressent aux actions menées au sein du département ministériel.

Bonne lecture !



INDICATION :

I. Aménagement du territoire :

- Mise en place d'un cadre juridique devant régir l'orientation de l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat ;
- Construction de logements de fonctionnaires et de logements sociaux ;
- Prospection de partenariat dans la réalisation du programme de construction de logements sociaux ;
- Appui aux autres Départements ministériels en matière d'infrastructures (Gendarmerie Nationale, Intérieur, Santé, Enseignement Supérieur, Sports,...) ;
- Finalisation du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) horizon 2025 ;
- Réalisation du premier forum national urbain à Madagascar ;
- Elaboration de schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) ;
- Opérationnalisation des plans d'urbanisme directeur de plusieurs grandes villes ;
- Réhabilitation et construction de nouvelles infrastructures de base ;
- Mise en place et opérationnalisation d'une agence spécialisée dans la promotion des logements (ANALOGH) ;
- Redynamisation de la Société d'Equipement Immobilier à Madagascar (SEIMAD) ;
- Redressement du Foiben-Taosarintanin'i Madagasikara (FTM), Autorité nationale de la cartographie et de l'infrastructure nationale de données géographique et hydrographique ;
- Mise en place de nouvelles spécialisations liées à l'aménagement du territoire et l'urbanisme à l'Institut Supérieur de Technologie (IST) ;
- Mise en place de l'Ordre des Architectes ;
- Réalisation du « projet Làlankely » ;
- ...

II. Gestion foncière :

- Sécurisation foncière massive à travers l'Opération 75.000 titres dont les résultats ont largement dépassé les prévisions ;
- Distribution de titres verts au profit des jeunes exploitants agricoles à Brickaville ;
- Ouverture de guichets fonciers décentralisés ;
- Ouverture des bureaux spécialisés ;
- Dotation d'outils techniques aux guichets fonciers décentralisés ;
- Construction et ouverture de nouveaux bureaux de Circonscriptions domaniales et topographiques ;
- Mise en place du Fonds National Foncier (FNF) pour la pérennisation des réformes foncières ;
- Mise à jour et élaboration de nouveaux textes en matière foncière (Réforme foncière Acte II) ;
- Informatisation et dotation de nouveaux matériels aux Services fonciers ;
- Renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion foncière ;
- Formation auprès de l'INDDL ;
- Professionnalisation du métier de Géomètre Libre Assermenté et mise en place de l'Ordre des géomètres experts ;
- Finalisation du nouveau règlement technique à l'usage du Service Topographique.
- ...



III. Décentralisation et développement local :

- Allocation de subvention de fonctionnement et d'investissement à toutes les Collectivités territoriales décentralisées du pays ;
- Revue à la hausse du montant des subventions allouées aux Collectivités territoriales décentralisées, passant de neuf millions d'Ariary à douze millions Ariary ;
- Elaboration de la stratégie de développement par une approche territoriale ;
- Redéfinition des critères d'allocation des subventions ;
- Mise en place d'un plan intérimaire 2013-2014 ;
- Mise à jour des textes législatifs relatifs aux Collectivités territoriales décentralisées ;
- Reclassement des Communes et cadrage de la coopération décentralisée par voie réglementaire ;
- Réalisation des infrastructures de base au niveau des Communes telles que Centres de Santé de base (CSB), marchés, abattoirs,...;
- Renforcement des capacités des responsables territoriaux ;
- Mise en place d'un Institut spécialisé dans la formation des responsables territoriaux (INDDL) ;
- Construction d'un nouveau bâtiment au profit du Fonds de Développement Local (FDL) ;...

Les détails se rapportant aux réalisations citées plus haut seront développées dans le cadre du présent document dans un bilan sectoriel.

La Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDAT), récemment mise en place, consécutivement à la création du Ministère de la Décentralisation a continué les actions déjà initiées du temps de l'ancien MATD. Désormais, outre l'aménagement du territoire, le développement est placé au centre des préoccupations. Une Direction Générale du Développement a vu le jour avec le nouvel organigramme de la VPDAT.

Dans un second temps, les quelques priorités se rattachant aux missions de l'actuelle Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire seront passées en revue pour ne pas perdre de vue les actions déjà effectuées.

Des lignes directrices seront tracées en vue de la continuité des actions. Elles se baseront principalement sur :

- la poursuite de la réforme de la gestion foncière déjà engagée à travers la gestion foncière décentralisée, la sécurisation foncière massive et les réformes législatives ;
- la consolidation des efforts déjà engagés en matière de planification territoriale pour faire de l'aménagement du territoire un véritable outil de développement ;
- le renforcement de l'appui aux Collectivités territoriales décentralisées avec la consolidation des ressources propres et la mise en place effective de la fonction publique territoriale ;...

Ainsi, à l'orée de la fin de la Transition et du basculement vers la Quatrième République à travers une série d'élections qui se tiendra incessamment, il est temps de dresser dans un premier temps le bilan des actions réalisées en matière d'aménagement du territoire, de gestion foncière et de développement local, de laisser entrevoir dans un second temps les perspectives à court et moyen termes et d'esquisser enfin les nouveaux chantiers qui pourront se profiler dans un avenir proche.



Outre l'implication effective de l'équipe depuis le MATD jusqu'à la VPDAT, l'excellence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers, entre autres l'Agence Française de Développement (AFD), l'Inter coopération Suisse et l'UN HABITAT, a été à l'origine de nombreux chantiers initiés et à venir pour prendre le relais des actions déjà effectuées au terme de cette Transition.

D'emblée, il sied enfin de noter que les réalisations contenues dans le cadre de ce document ne sont pas des cas isolés mais ont été choisies parmi tant d'autres car elles reflètent mieux les travaux effectués par le Département que j'ai eu la charge de diriger.



PREMIERE PARTIE ETAT DES LIEUX ET BILAN



ETAT DES LIEUX ET BILAN

Avant que je n'accède au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, ces deux domaines relevaient respectivement du Ministère de la Réforme Foncière, des Domaines et de l'Aménagement du Territoire (MRFDAT) et du Ministère de la Décentralisation constitué en Département ministériel à part entière depuis le 4 janvier 2009 après avoir été détaché du Ministère de l'Intérieur.

Par la suite, les deux Départements ont été fusionnés suivant décret n°2009-326 du 7 avril 2009 qui m'a en même temps nommé Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation. L'Aménagement du Territoire, les Domaines et la Décentralisation ont été ainsi placés sous ma responsabilité directe par le Gouvernement de Transition dans sa formation initiale.

Mes débuts au sein de ce Département n'ont pas été faciles compte tenu de la conjoncture qui prévalait et surtout de la récente accession au pouvoir de la Haute Autorité de la Transition. Des réticences, des preuves d'insubordination, diverses embûches ont parsemé ma prise de fonction. Celles-ci se sont toutefois petit à petit estompées suite aux inlassables efforts de prise en main et de restructuration initiés. Par ailleurs, les expériences que j'ai acquises en ma qualité de Maire ont pu être capitalisées et diffusées au profit des autres Communes.

Bien qu'étant limité en termes de moyens notamment financiers, je peux mettre à mon actif un nombre notoire de réalisations dans un contexte d'austérité dicté particulièrement par l'absence d'aide budgétaire extérieure. Je suis entièrement convaincu qu'avec une bonne gestion financière et la ferme volonté de réussir, il est toujours possible d'atteindre les objectifs visés. L'équipe au Ministère a finalement pu comprendre le sens de mon leitmotiv « *Le changement par le travail* » qui en dit long sur les résultats obtenus.

En cours de route, des « rectifications de tir » se sont avérées nécessaires afin d'atteindre une plus grande perfectibilité dans l'organisation du Ministère. Des compagnons de première heure ont été remerciés pour une plus grande efficacité organisationnelle.

Après plusieurs mois voire quelques années, le Gouvernement a lui aussi fait l'objet de remaniements. En novembre 2011, le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire a été érigé en Vice-Primature. La Décentralisation a bénéficié à nouveau d'un Département à part entière. J'ai interprété ce changement comme une sorte de récompense dans le sens où cette promotion témoignait non seulement de l'importance de mon ancien Département mais confirmait par-dessus tout l'efficacité de la manière avec laquelle il avait été dirigé.



MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION (MATD)



J'ai dirigé le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation du 7 avril 2009 au 20 octobre 2011. Le Ministère était alors chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de l'application de la politique gouvernementale en matière d'aménagement du territoire, de décentralisation, de réforme foncière et des affaires domaniales, notamment :

- la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) ;
- la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PN2D) ;
- la Politique Nationale de l'Habitat (PNH) ;
- la Lettre de Politique Foncière.

Il visait principalement à :

- réorganiser l'aménagement du territoire pour mieux faire face à la désorganisation spatiale notamment en milieu urbain ;
- faire des Collectivités territoriales décentralisées le fer de lance du développement de la Nation ;
- promouvoir la construction et la réhabilitation des infrastructures de base nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des communautés de base ;

Le bilan que je peux dresser de cette période dépasse largement les espérances. Par ailleurs, les infrastructures réhabilitées ou nouvellement construites ne profitent pas directement à mon Département. C'est ainsi que des logements ou bureaux de Gendarmerie, des Centres de Santé de Base, des bureaux de District, de Fokontany, des maisons des jeunes, des gymnases et bien d'autres ont été construits ou réhabilités. L'essentiel est que ces infrastructures puissent améliorer les conditions de vie de la population. Je n'aurais pas surtout œuvré pour les moult constructions et réhabilitations d'infrastructures relevant directement de mon Département. Mon objectif étant l'amélioration des conditions de vie de la population, je n'ai travaillé que dans cette optique.



I. VOLET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX :

Suite à la promesse présidentielle de permettre aux jeunes d'avoir accès au logement, 588 logements sociaux ont été construits à mon initiative à Antananarivo, Antsirabe, Antsiranana, Fianarantsoa, Toamasina et Toliary. Le chantier prévu pour Mahajanga a été abandonné en raison de l'immixtion de certains hauts responsables de l'Etat dans le choix des terrains prévus pour site des logements sociaux.



Antananarivo : Logements sociaux à Anosiala Ambohidratrimo



Toamasina : 28 logements type F4

Pour une transparence dans l'attribution des logements, le procédé du tirage au sort public a été adopté au profit de ceux ou celles remplissant les conditions exigées pour pouvoir bénéficier du projet.



Lors du premier tirage des logements sociaux à Anosiala Ambohidratrimo

Les prix ont été calculés pour être à la portée des bourses moyennes.

Je me suis même rendu avec une équipe en Turquie et au Maroc pour m'enquérir de l'expérience de ces deux pays en matière de logements à moindre coût.

Le projet a fait des heureux. Vous n' imaginez pas la joie des bénéficiaires lors des tirages au sort déjà effectués à Anosiala Antananarivo, à Antsiranana ou ailleurs.



Le projet sera certainement étendu vers d'autres villes pour résorber, un tant soit peu, le problème du logement notamment en milieu urbain et pour en faire profiter le maximum de Malagasy confrontés à cette situation.

Grâce à la redynamisation de la Société d'Équipement Immobilier de Madagascar (SEIMad) et à la création de l'Agence Nationale d'Appui au Logement et à l'Habitat (ANALOGH), la poursuite du projet sera certainement assurée. Le secteur privé a par ailleurs été incité à investir dans le projet.

2. CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DES FONCTIONNAIRES :

« *Charité bien ordonnée commence par soi-même* », dit-on. Aussi, 36 appartements de 70m² se répartissant en six bâtiments ont été construits pour les fonctionnaires relevant de mon Département. En tout, près de 25.000m² de terrains ont été consacrés à la construction des logements dont l'extérieur est également déjà aménagé.



Logements des fonctionnaires de la VPDAT à Anosiala Ambohidratrimo, à mon initiative en tant que Vice-Premier Ministre

Mais je crois fermement que le projet ne s'arrêtera pas là. Il mérite d'être étendu à tous les fonctionnaires compte tenu de la crise du logement qui concerne notamment les grandes villes. Ce n'est qu'un commencement, une initiative qui a d'ores et déjà fait des heureux.

Compte tenu du salaire actuel des fonctionnaires, il leur est plutôt difficile de se loger décemment. C'est là que le projet trouve toute sa justification. Les conditions d'acquisition ont été facilitées auprès des institutions bancaires pour une procédure souple et acceptable dans l'octroi de prêts.



La remise des clés aux bénéficiaires des logements des fonctionnaires a été effectuée sur le site d'Anosiala le 31 juillet 2013 sous l'égide du Vice-Premier Ministre chargé du Développement et de l'Aménagement du Territoire, initiateur du projet et du Directeur Général de l'Agence Nationale d'Appui aux Logements et à l'Habitat (ANALOGH).

Nombreuses ont été les familles venant des Régions en dehors d'Analamanga qui ont pu bénéficier du projet et qui m'ont personnellement remercié pour l'initiative et encouragé pour la poursuite. Leur séjour à Antananarivo s'en trouve facilité grâce au logement qu'ils viennent d'acquérir et qu'ils peuvent occuper immédiatement.



Logements des fonctionnaires de la VPDAT à Anosiala Ambohidratrimo inauguré le 31 juillet 2013

Il sied de noter que le site d'Anosiala s'est trouvé embelli grâce aux logements sociaux et à ces nouveaux logements de fonctionnaires. Ayant trouvé cette initiative de la Vice-Primature comme une aubaine, des promoteurs immobiliers privés ont saisi l'occasion de construire à proximité divers logements sur financement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS) ou de la Société Nationale de Participation (SONAPAR).



En photo de famille avec les heureux bénéficiaires de la VPDAT



Les logements flambants neufs pour les fonctionnaires de la VPDAT



3. CONSTRUCTION DES GYMNASES COUVERTS :

Les chefs-lieux des Provinces y compris Antananarivo ont pu bénéficier de la construction ou de la réhabilitation de leur gymnase couvert. Tel est le cas de certaines villes comme Nosy Be.

Plusieurs Provinces ne disposaient plus de telles infrastructures sportives, faute de financement ou d'abandon du projet initié sous la Deuxième République. Ainsi à titre d'exemple, à Toliary, l'infrastructure censée être un gymnase couvert a été surnommée - à juste titre d'ailleurs - « *Kianja tsy mitafo* », une allusion à l'abandon des travaux dès la construction du seul gradin qui n'a pas été couvert.



Gymnase couvert de Nosy Be, Région DIANA

Le projet a permis de relancer le sport et l'éducation d'une jeunesse en proie à l'addiction à l'alcool et aux drogues de toutes sortes.



Exemple de terrain mixte dans les 22 Régions

4. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF :

La liste est loin d'être close si on parle des infrastructures et équipements réalisés par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation dans tout Madagascar. Ils profitent directement aux usagers des services publics sans exception. On peut citer entre autres la construction et la réhabilitation de bureaux de Commune, lavoirs publics, marchés communaux, terrains de sport, bornes fontaines, kilomètres de pistes rurales, barrages et canaux d'irrigation, dortoirs des universités,



Les images ci-dessous montrent des exemples d'infrastructures et équipements d'intérêt collectif construits ou réhabilités par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation dirigé par Hajo ANDRIANAINARIVELO.



Dortoir pour les étudiants Cité Universitaire Ankatso II



Dortoir pour les étudiantes Cité Universitaire Ankatso II

Le chantier est vaste et nécessite la mise en place permanente d'un système de suivi efficace pour que l'argent des contribuables ne soit pas gaspillé à tout vent. L'efficacité du suivi a permis la réalisation d'innombrables infrastructures et équipements d'intérêt collectif.

5. MISE EN PLACE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES :

L'organisation et la valorisation de la profession d'architecte sont les principaux objectifs de la mise en place de l'Ordre même si les architectes ne relèvent pas exclusivement du Ministère chargé de l'Aménagement.

Cette valorisation de la profession d'architecte a par exemple permis de ne valider que les plans visés par eux en matière de construction dont la surface totale du plancher dépassent 1000m².

La structuration de l'Ordre permettra de séparer le bon grain de l'ivraie et de protéger ainsi la profession des charlatans. Il s'agit en outre d'une opportunité pour nos jeunes diplômés d'ici et d'ailleurs de participer au développement du pays et de valoriser leur formation.



II. VOLET FONCIER

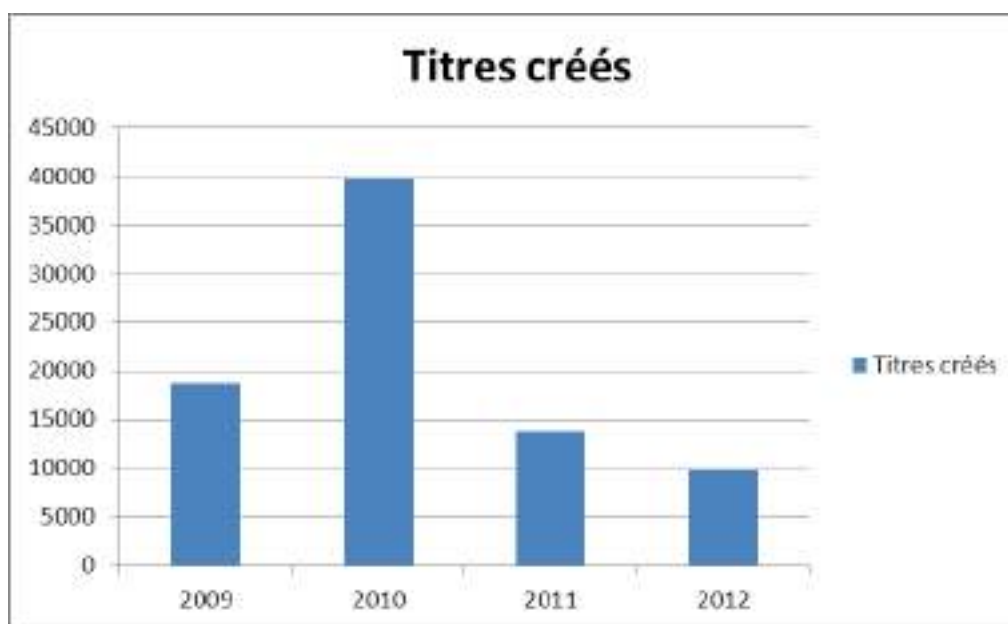
1. OPERATION 75.000 TITRES :

En vue de la finalisation de toutes les opérations cadastrales sur tout le territoire national, l'Opération 75.000 titres a été initiée en septembre 2009, avec, à l'origine, un objectif de 50.000 titres. Toutefois, face aux demandes des usagers et au succès de l'opération, l'ambition de faire toujours plus a pris le dessus. Le résultat obtenu a été supérieur à l'objectif initial. 82.256 titres fonciers ont été ainsi créés bien que l'opération titres ait été limitée à 75.000. Par ailleurs, 30.744 plans ont été établis, 557 plans scannés et 1427 plans vectorisés. Ce qui a largement dépassé les prévisions. La sécurisation foncière massive est un grand chantier toujours actif auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation. Elle est placée au cœur des réformes entreprises et encore à entreprendre pour améliorer les services offerts aux usagers. L'importance de la délivrance des titres fonciers dans le cadre de la sécurisation foncière n'est plus à démontrer. Ils constituent la preuve du droit de propriété par excellence.

Le tableau suivant nous donne l'évolution chronologique de la délivrance des titres et des certificats fonciers ainsi que des plans locaux d'occupation foncière (PLOF)

Désignation	2009	2010	2011	2012
Opération Titres	18 727	58 392	72 256	81 962
Certificats fonciers	120 000	48 868	58 868	76 868
Plan local d'occupation foncière	71	ND	46	36

Le graphique suivant fait état des titres fonciers délivrés depuis 2009.





2. OPERATION TITRES VERTS :

Lors de l'ouverture de la foire régionale d'Ambatondrazaka le samedi 4 septembre 2010, Son Excellence Monsieur le Président de la Transition a promis dans son discours, l'attribution des terrains aux jeunes désirant s'investir dans l'agriculture.

Pour concrétiser cette promesse, un Comité de Pilotage et des Commission thématiques regroupant des techniciens de notre Département et de ceux du Ministère de l'Agriculture ont été mis en place.



Panneau à l'entrée du site « titre vert »



Matériels affectés aux agriculteurs

Le site de Sahavalaina Brickaville, Région Atsinanana a été choisi pour lancer le projet. Ainsi, 85 titres verts ont pu être émis au profit des bénéficiaires regroupés au sein de huit associations depuis le lancement de l'opération avec un budget initial d'Ar 469.221.400.



Vue d'ensemble du site



Habitation construite au profit des jeunes agriculteurs

Des infrastructures d'accompagnement comme des bureaux de Fokontany, de Gendarmerie, de médecin avec des logements ont été mises en place, outre les 55 maisons en rabane pour les premiers bénéficiaires déjà installés. Des semences ont été distribuées lors de la première installation des jeunes exploitants agricoles et des formations en agriculture leur ont été gracieusement offertes.

3. REFORME FONCIERE :

Tenant compte de l'importance capitale de la réforme foncière entamée depuis 2005 et notamment des quatre axes définis dans la Lettre de Politique Foncière, à savoir la restructuration, la modernisation, l'informatisation des conservations foncière et topographique, la décentralisation de la gestion foncière, la réforme des textes fonciers et la mise en place d'une formation au métier du foncier, le Ministère chargé des Services fonciers a entrepris des actions tendant à rendre effective cette réforme.



Axe n°01 : Modernisation des services fonciers :

- 10 guichets uniques ont été construits dans tout le territoire national tandis que 15 bâtiments abritant les circonscriptions domaniales et foncières ont été réhabilités ;



Guichet unique des services fonciers (Antsirabe)

- Sur l'informatisation des Services Fonciers : 11 bâtiments ont été mis en réseau, 226 matériels informatiques ont été octroyés aux Services Fonciers dont des ordinateurs, accessoires, imprimantes, scanners. 3 logiciels spécifiques ont été conçus, dont le MLM qui est un logiciel de gestion des données foncières et topographiques (MLM Domaines, MLM Topo), le logiciel de suivi de demande de terrain domanial et le logiciel d'édition de plan topographique ;
- Sur la dématérialisation des plans topographiques : 252 plans ont été numérisés, et 1283 plans ont été vectorisés et géo référencés ;
- Dans l'objectif d'améliorer le service public de garantie de la propriété et d'information foncière, mon département a déployé d'énormes efforts pour l'équipement en matériels et mobiliers de bureau des Services Fonciers : 17 photocopieuses, 173 tables de bureau, 298 chaises, 68 armoires et étagères (archivage), 31 étagères pour livres, dossiers fonciers et plans, 3 aspirateurs, 2 vidéos projecteurs, 11 ventilateurs, 3 broyeurs, 1 climatiseur, 1 machine à reliure, 3 tableaux répartis entre les trois Directions auprès de la Direction Générale des Services Fonciers (DGSF) ;
- En ce qui concerne la Direction des Services Topographiques particulièrement, les actions du Ministère ont porté sur les acquisitions de matériels spécifiques à la réalisation des divers travaux topographiques: 1 station totale et 6 GPS, 6 théodolites et 6 trépieds.

Axe n°02 : Rénovation de la législation foncière et domaniale :

- Un grand pas a été accompli par le Ministère avec l'adoption du décret n° 2010-233 du 20 avril 2010 portant application de la loi n° 2008-014 du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, des Collectivités décentralisées et des personnes morales de droit public. En effet, ce décret se faisait attendre après l'adoption de la loi sur le domaine privé de l'Etat.
- La révision du texte sur l'Ordre des Géomètres a été concrétisée par la loi n°2011-005 du 21 juin 2011 instituant l'Ordre des géomètres experts à Madagascar remplaçant le décret n° 73-177 du 29 juin 1973 réglementant la profession de Géomètre Libre Assermenté.



Par la suite, le 13 décembre 2012, 125 Géomètres experts ont prêté serment devant la Cour d'Appel d'Antananarivo. Cette action fait suite à l'externalisation de certaines fonctions topographiques.

Axe n°03 : Formation au métier du foncier :

Outre la formation périodique dispensée au profit des Collectivités territoriales décentralisées, une campagne de formation de grande envergure touchant tous les Services Fonciers de Madagascar et s'étalant sur une période de plusieurs mois a été réalisée en 2011.

Par ailleurs, des formations ont été entreprises en collaboration avec d'autres entités notamment le Ministère de la Justice, des établissements de formation et des auxiliaires de justice.

Axe n°04 : Décentralisation de la gestion foncière :

Entre 2009 et 2011, 54.633 certificats fonciers ont été délivrés par les guichets fonciers opérationnels dans tout Madagascar. Ce qui explique l'engouement des Malagasy pour l'accès à la propriété foncière.

En 2009, le District de Sambava s'est doté d'une nouvelle Circonscription Domaniale et Foncière et d'une Circonscription Topographique, pour consolider la déconcentration des services fonciers.

Enfin, 20.955 travaux de bornage ont été réalisés par la Direction des Services Topographiques via ses services excentriques et 197.410 documents fonciers ont été délivrés.

4. EVALUATIONS DES REFORMES FONCIERES :

Une évaluation des réformes entamées depuis 2005 en matière foncière a été effectuée par les soins de l'Observatoire du Foncier (OF) avec la collaboration d'experts internationaux issus de la FAO, du FIDA, du Conseil Supérieur des Notaires français et de l'Intercoopération Suisse. Elle a porté sur les quatre axes de la réforme tels que précisés dans la lettre de politique foncière sans oublier les réformes institutionnelles.

Parallèlement, une évaluation particulière de la gouvernance foncière a été effectuée avec le soutien de la Banque Mondiale.

Ces évaluations respectives ont pu dégager l'état des lieux du secteur foncier depuis que les réformes foncières ont été mises en œuvre. Les données résultant desdites évaluations sont indispensables en vue de la poursuite des réformes.

Elles ont pu aboutir à la tenue du forum national foncier en 2011 qui a pu réunir plus de 200 participants issus de tous secteurs. Les résolutions seront prises en compte dans la continuation des réformes foncières.



III. VOLET DECENTRALISATION

1. APPUI FINANCIER AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES :

Les Collectivités territoriales décentralisées bénéficient de subvention de fonctionnement de la part de l'Etat à travers le Ministère chargé de la Décentralisation. En 2010, lesdites subventions étaient de Ar 9.000.000 par Commune. En 2011, elles sont passées à Ar 12.000.000 grâce aux tractations que j'ai effectuées au niveau du Ministère des Finances et du Budget et ce, malgré les contraintes budgétaires auxquelles l'Etat fait face.

De nombreux Maires sont venus me remercier pour une telle préoccupation à leur égard.

Je ne me lasse pas de leur répéter qu'avec le peu de moyens dont l'Etat dispose, il est toujours possible d'arriver à des résultats conséquents moyennant une bonne gestion financière et une forte dose de volonté.



Hajo ANDRIANAINARIVELO procédant à la remise de valeurs fiduciaires et imprimés administratifs aux Maires

Ayant déjà été Maire d'une Commune, je suis rodé aux problèmes financiers auxquels les Maires se heurtent. Les subventions de fonctionnement constituent une véritable bouffée d'oxygène pour faire tourner la Mairie.

2. REVISION DES TEXTES SUR LA DECENTRALISATION :

Tout le monde s'accorde à reconnaître que les textes sur les Collectivités territoriales décentralisées ne correspondent plus à la réalité, ayant été conçus dans les années 90, soit il y a plus de vingt ans.

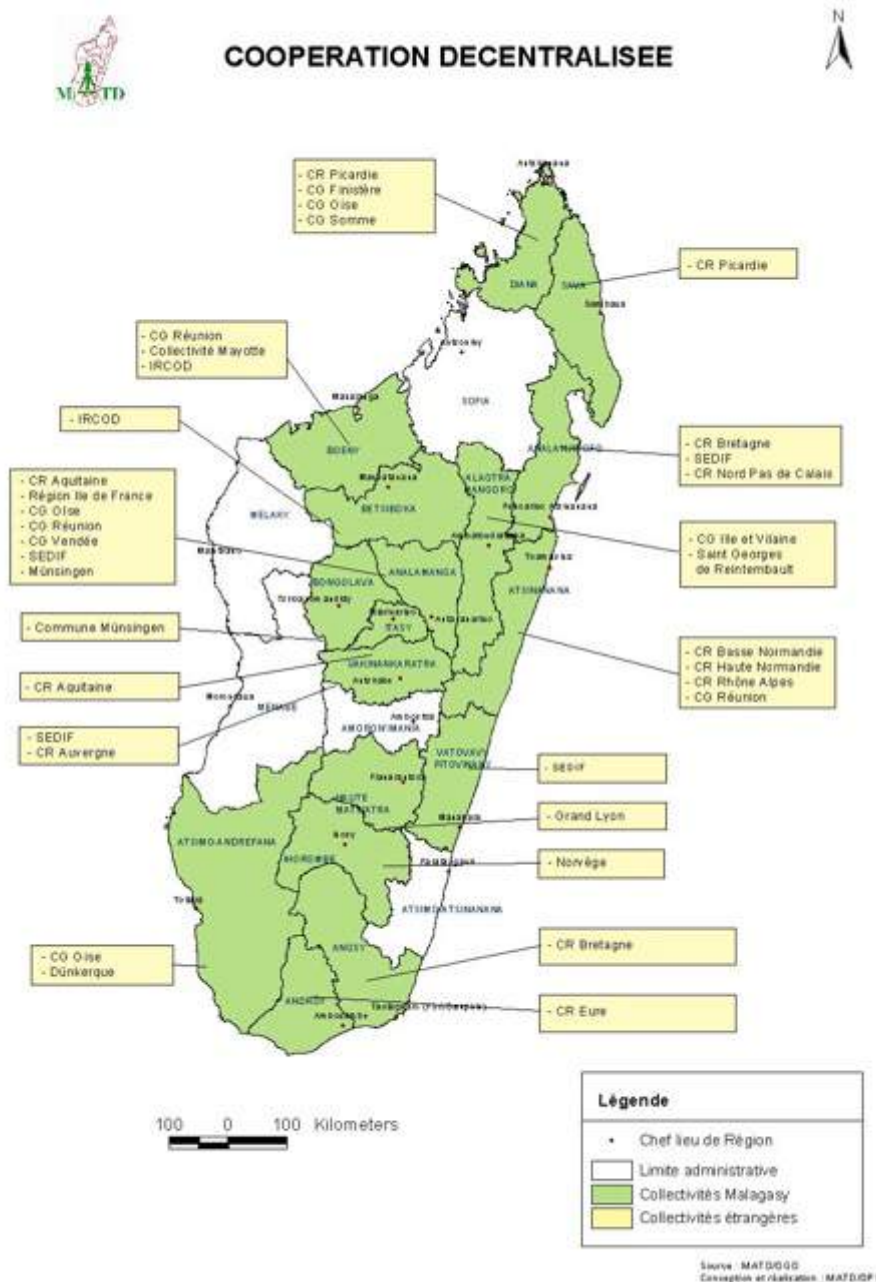
A mon initiative, une Commission dénommée « Commission de Révision des Textes sur la Décentralisation » (CRTD) instituée suivant décret n°2010-0040 du 26 janvier 2011 a vu le jour. Cette Commission regroupant divers techniciens de l'Administration s'est penchée sur la refonte des textes sur la décentralisation conformément aux nouvelles dispositions de la Constitution en la matière.



Ainsi, à la veille de la création du Ministère de la Décentralisation, le projet de loi organique régissant la gestion des propres affaires des Collectivités territoriales décentralisées et le projet de loi relative aux Collectivités territoriales décentralisées ont été finalisés et déjà communiqués au Ministère de la Décentralisation lors de ma passation de service avec le Ministre de la Décentralisation.

3. PROMOTION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE :

La coopération décentralisée a été plus que dynamique après la mise en place du nouveau cadre juridique y afférent. Le décret n°2011-0033 du 25 janvier 2011 relatif à la coopération décentralisée et aux relations extérieures des Collectivités décentralisées malagasy et leurs groupements constitue en effet le cadrage global de la coopération décentralisée.





L'appui aux Collectivités territoriales décentralisées à travers diverses dotations émanant des Collectivités locales étrangères a littéralement foisonné. Le nombre des demandes d'exonération des droits et taxes s'y rapportant auprès du Conseil des Ministres n'a cessé d'augmenter.

Des conventions de partenariat au nombre de 12 ont été signées. Des projets de jumelage au nombre de 15 ont vu le jour.

Situation de la coopération décentralisée à Madagascar en 2010

Entités	Nombre
Région	21
Départements	13
Communes et Intercommunalités	15

4. FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (FDL) :

Mention particulière pour le Fonds de Développement Local (FDL), organisme rattaché au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation. Les réalisations peuvent se résumer comme suit :

- 18.297m² de salle de bureau construits et réhabilités ;
- 925.233 mètres linéaires de pistes rurales et 774 mètres linéaires de pont réalisés ;
- 41.117m² correspondant à 457 salles de classe réhabilités et construits ;
- 6.258m² de salles de soins et de logements pour médecins réhabilités et construits ;
- 13.491ha de terrains irrigués ;
- 553m² de bureaux et logements de la Gendarmerie nationale réhabilités et construits ;
- 102.375m² d'espaces de loisirs, de Tranompokonolona et de tribune réhabilités et construits ;
- 29.814m² de marchés communaux réhabilités et construits ;
- 187.818m² de terrains de sport réhabilités et construits.

Toutefois, il convient de noter que malgré la mise en place du Ministère de la Décentralisation en 2011, la construction du nouveau local destiné à abriter les bureaux du FDL à Anosy a débuté alors que j'étais Ministre chargé de la Décentralisation.

5. HOTEL DE VILLE D'ANALAKELY ET COLISEUM D'ANTSONJOMBE, HOTEL DE VILLE DE TOAMASINA

De grandes réalisations comme l'Hôtel de Ville à Analakely qui abrite la Commune urbaine d'Antananarivo sur financement exclusif de l'Etat à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation ou le théâtre en plein air d'Antsonjombe Antananarivo méritent également d'être mises en exergue.

Ils constituent des bijoux architecturaux de la Capitale, héritages laissés à la population tananarivienne et à tous les Malagasy à l'initiative du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation que j'ai dirigé.



L'Hôtel de Ville incendié le 13 mai 1972



L'Hôtel de Ville après reconstruction en 2011

La reconstruction de l'Hôtel de Ville en chiffres :

10000m² : Emprise du projet comprenant les bâtiments, le bassin chorégraphique, l'esplanade et les espaces verts

5000m² : Surface totale construite comprenant le bâtiment principal et les annexes

2200m² : Volume de béton utilisé

15000m³ : Volume de terre déplacée (démolition, excavation, remblais)

15300 m² : Surface de peinture appliquée (intérieure, extérieure et décorative)

102 : Nombre de salles dans le bâtiment principal

400 : Nombre de points lumineux

30000ml : Longueur de fils électriques utilisés

+800 : Nombre de femmes et d'hommes ayant travaillé sur le chantier

2.865.000 : Nombre d'heures de travail sur le chantier

Ar 10.553.957.505 TTC : Budget

- Théâtre en plein air d'Antsonjombe pouvant accueillir jusqu'à 25000 places dont un espace devant scène pour 5000 personnes.
- Scène spectacle de 1000m²
- Gradins et blocs sanitaires accessibles aux personnes handicapées
- Parking pour 700 voitures
- Surface totale aménagée : 70000m²
- Réalisations confiées à :
 - Dubois Architecte pour les études ;
 - BE JARY pour le contrôle et surveillance ;
 - TSARAVINTANA pour le terrassement ;
 - MMP BTP pour les gradins ;
 - ECA pour les salles fonctionnelles et lodges VIP
- Coût total du projet initialement : Ar 8.465.933.443,29



Vue d'ensemble du théâtre en plein air d'Antsonjombe

C'est une grande fierté pour Madagascar d'être doté du plus grand théâtre en plein air de l'Océan Indien et d'un Hôtel de Ville digne d'une capitale et qui n'ont rien à envier aux autres grands pays.

6. MISE EN PLACE DE L'INDDL :

L'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL) a été mis en place suivant décret n°2011-230 du 10 mai 2011. Cet établissement public à caractère



administratif assure la formation initiale et continue ainsi que la recherche et la promotion de la décentralisation et du développement local.

Son institution est motivée par la professionnalisation des agents des Collectivités territoriales décentralisées notamment en vue de la mise en place et de l'opérationnalisation de la fonction publique territoriale. Le renforcement de leurs capacités devrait consolider leur savoir-faire au profit des Collectivités territoriales décentralisées qui les emploient.



**VICE-PRIMATURE EN CHARGE DU
DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(VPDAT)**



Consécutivement au remaniement du Gouvernement du 21 novembre 2011, l'ancien Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire a été érigé en Vice-Primature, la Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDAT) tandis que la Décentralisation en a été détachée pour constituer un Département ministériel à part.

J'ai alors été promu Vice-Premier Ministre chargé du Développement et de l'Aménagement du Territoire, une promotion que je crois mériter, compte tenu notamment des différentes réalisations menées sous l'égide de mon ministère dans toute l'île.

La Vice-Primature a continué les actions déjà entreprises du temps du MATD en ce qui concerne l'aménagement du territoire et le foncier. Le développement a également été placé au centre des préoccupations avec la mise en place d'une Direction Générale du Développement dans le nouvel organigramme de la VPDAT qui a vu le jour le 6 décembre 2011. Depuis, un changement positif est notoire et palpable. Beaucoup ont pu bénéficier des réalisations effectuées.



I. VOLET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. CADRAGE JURIDIQUE :

Deux énormes chantiers ont pu être finalisés en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit de l'élaboration du projet de loi d'orientation de l'aménagement du territoire (LOAT) d'une part et du projet de loi fixant les règles générales en matière d'urbanisme et d'habitat (LRGUH) d'autre part.

Leur élaboration a fait l'objet d'une large consultation des acteurs, étatiques ou non, susceptibles d'être concernés par l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Des ateliers régionaux ont été organisés pour recueillir des propositions et apporter en même temps des précisions techniques nécessaires à la bonne compréhension des matières par les participants.

Compte tenu de leur étroite imbrication avec les textes relatifs aux Collectivités territoriales décentralisées et du fait que ces dernières jouent un rôle fondamental en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, j'estime raisonnable d'attendre le Code des Collectivités territoriales décentralisées avant de présenter au Parlement la loi d'orientation de l'aménagement du territoire et celle sur l'urbanisme et l'habitat. Ce qui est sûr, c'est que l'adoption de ces deux textes constitue un pas de géant dans l'harmonisation du territoire national en proie à divers problèmes urbains notamment la désorganisation spatiale et la bidonvilisation galopante.

a. LOAT :

Contrairement à ses pairs africains et autres pays du monde, Madagascar ne dispose pas encore de loi particulière devant régir l'aménagement de son territoire. Pourtant, il s'agit là du premier cadre juridique de référence en matière d'aménagement du territoire. Ainsi, depuis l'Indépendance, Madagascar a toujours effectué des aménagements sans aucune référence. Or, nul n'est besoin de rappeler que l'aménagement du territoire, en raison de sa dimension transversale, est incontournable pour accompagner le développement à travers des outils de cadrage sectoriel et territorial des activités. Autrement dit, tout projet de développement doit se référer à la loi d'orientation de l'aménagement du territoire qui assurera en quelque sorte un « rôle d'aiguillage des actions de développement ».

De ce fait, la mise en œuvre d'une telle loi, en dépit de son caractère universel et impersonnel, n'est pas l'apanage du Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire. Tous les autres Départements ministériels doivent s'y référer dans leurs actions de développement, qui de près ou de loin, auront toujours un ancrage territorial et devront toujours se soumettre à l'aménagement du territoire.



b. LRGUH :

Datant de 1963, le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat encore en vigueur actuellement est déjà complètement dépassé par la réalité en matière d'urbanisme et d'habitat. Les quelques modifications apportées au décret n°63-192 du 27 mars 1963 fixant le Code de l'urbanisme et de l'habitat en 2010 n'ont pas suffi d'autant plus que l'urbanisme et l'habitat viennent d'être insérés dans le domaine de la loi par la Constitution.

La mise à jour dudit décret s'avère ainsi non seulement nécessaire mais également inévitable. La loi fixant les règles générales relatives à l'urbanisme et à l'habitat a été ainsi élaborée et n'attend plus que son adoption par les instances de décision compétentes.

Sa mise en œuvre effective permettra certainement de combattre les fléaux pandémiques de la bidonvilisation et des constructions illicites notamment en milieu urbain.

2. PREMIER FORUM NATIONAL URBAIN :

En mars 2013, Madagascar a eu l'honneur d'avoir pu organiser le forum national urbain, une grande première dans son histoire, consacré au thème « *Développons ensemble nos villes* ». C'est une pratique assez courante dans divers pays déjà avancés en matière d'urbanisme.



Forum National Urbain au Centre de Conférences Internationales d'Ivato

Son organisation fait suite à la participation de Madagascar au forum urbain de Naples en octobre 2012. Il vise principalement à discuter des problèmes urbains et à trouver les solutions idoines face à l'urbanisation incontournable. Plus de 900 participants se sont réunis pendant trois jours, du 25 au 27 mars 2013 pour débattre du thème.

A l'issue du forum, une déclaration commune des participants a été lue en séance plénière. Par ailleurs, un agenda urbain retraçant les activités prioritaires à effectuer dans le secteur urbain a été décidé et n'attend plus qu'à être mis en œuvre.



3. PROJET LALAN-KELY :

Ce projet de désenclavement et d'assainissement des quartiers prioritaires d'Antananarivo, en partenariat avec le Gouvernement français à travers l'Agence Française de Développement (AFD) vise notamment à alléger les souffrances de bon nombre de quartiers de la Capitale confrontés à des problèmes d'assainissement, d'odeurs nauséabondes, de débordements des canaux d'évacuation à un point tel que trouver où mettre les pieds quand on sort de chez soi s'avère une entreprise ardue.

9 millions d'euros (9.000.000€) ont été alloués par l'AFD à titre d'aide non remboursable pour la réalisation du projet qui concerne 15 Communes, 78 Fokontany et plus de 660.000 habitants bénéficiaires.

Le projet entre dans le cadre du Programme Grand Tana qui comprend également :

- le prolongement de la Rocade Nord ;
- l'amélioration de la collecte de déchets solides ;
- la réhabilitation des bureaux et matériels de la FIFTAMA ;
- l'appui institutionnel au renforcement du processus d'intercommunalité.

En tout, le projet a pu réunir 460 sous projets pour 252 ruelles, 91 voies carrossables, 8 canaux, 57 bornes fontaines, 17 blocs sanitaires, 21 lavoirs et 14 bacs à ordures.

Le projet est actuellement à mi-parcours avec un taux de réalisation de 50%. La population bénéficiaire des infrastructures s'est déjà félicitée de cette initiative visant à améliorer leur bien-être au quotidien.

4. MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

L'Observatoire de l'Aménagement du Territoire (OAT) a été mis en place consécutivement à la création de la Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire. Rattaché au Secrétariat Général de la Vice-Primature, il est déjà opérationnel depuis février 2012. Son instauration résulte d'une volonté décisionnelle qui vise une meilleure maîtrise des informations en vue d'une gestion rationnelle du territoire en mettant à la disposition des acteurs de développement les informations crédibles, à jour et cohérentes d'une part et en dotant les décideurs d'outils efficaces d'aide à la décision pour un développement durable et harmonieux de l'ensemble du territoire, d'autre part.

L'Observatoire de l'Aménagement du Territoire a trois missions principales :

- une mission de gestion des informations territoriales par le biais de l'opérationnalisation d'un système de base de données en matière d'aménagement du territoire et de création d'un système d'archivage ;
- une mission de suivi et d'évaluation du processus d'élaboration, d'application et d'appropriation de divers outils d'orientation et de planification territoriale : Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), Schéma régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), Schéma d'Aménagement Communal (SAC), Schéma d'Aménagement Intercommunal (SAIC),... ;
- une mission de veille et d'interpellation sur l'application des outils de planification urbaine et de l'urbanisme réglementaire : textes législatifs et réglementaires, Plan d'Urbanisme Directeur (PUDi), Plan d'Urbanisme de Détail (PUDé), Plan Simplifié d'Urbanisme (PSU), Schéma Simplifié d'Urbanisme (SSU),...).

Malgré sa récente création, nombreuses ont été les réalisations notamment en terme d'études en vue de l'opérationnalisation de l'Observatoire : étude de cadrage général de



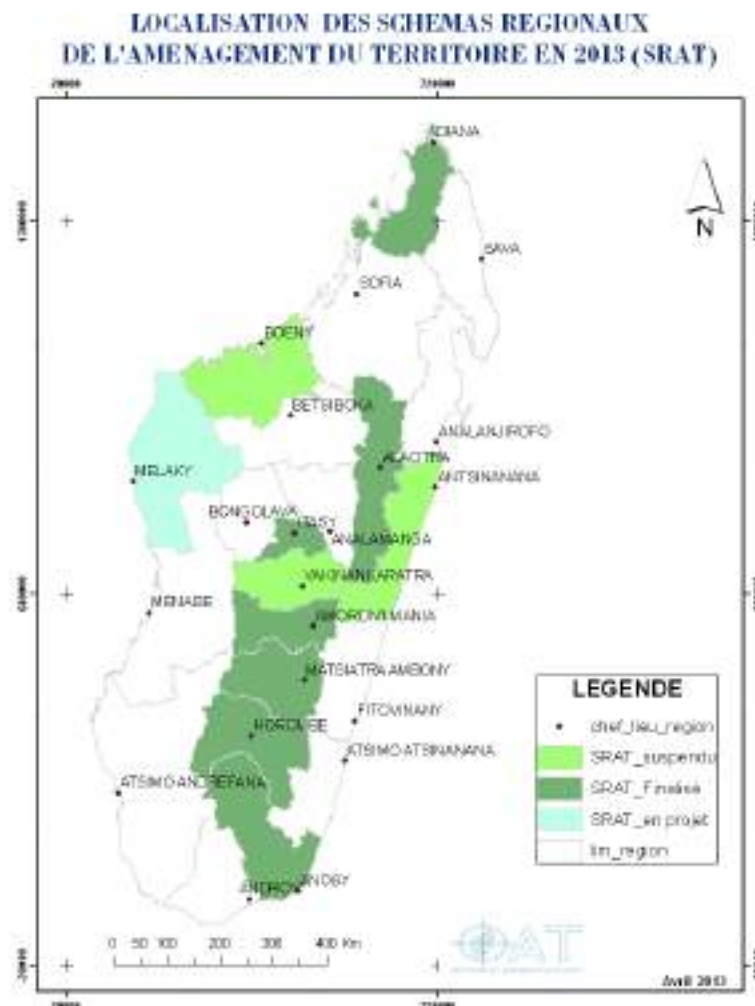
l'Observatoire, étude sur la constitution de base de données et étude de faisabilité de la mise en place de l'Observatoire régional (ORAT).

Concernant le volet gouvernance urbaine, une publication sur le budget des villes en ce qui concerne les ressources fiscales à références foncières a été réalisée. En matière de suivi de l'urbanisme réglementaire, des informations pertinentes en matière de suivi de la délivrance des permis de construire ont pu être collectées auprès de 14 villes et un état des lieux des outils de planification territoriale et de l'urbanisme réglementaire a été élaboré (SNAT, SRAT et PUDi).

Concrètement, depuis 2009, des plans d'urbanisme directeur (PUDi) au nombre de quinze (15), des plans d'urbanisme de détail (PUDé) au nombre de cinq (05) ont été élaborés pour plusieurs grandes villes du pays.

Des schémas d'aménagement intercommunal et communal ont pu être élaborés dans la Région Anosy et plus particulièrement à Tolagnaro pour maîtriser le développement de la ville et endiguer les mauvaises utilisations de l'espace.

Des schémas régionaux d'aménagement du territoire au nombre de sept ont pu être élaborés, trois en phase d'élaboration de l'atlas régional et deux sont encore en cours actuellement. Leur extension aux autres Régions restantes est envisagée.



5. REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DES HYDROCARBURES ANKORONDRANO :



Ce projet a été initié en vue de décongestionner la circulation sur l'axe desservant les quartiers d'Ankorondrano, Ivandry et Alarobia. Si plus de vingt cinq mille véhicules empruntent quotidiennement cet axe avec un rythme de croissance de 7,5% du nombre des voitures par an, son extension ne pose plus problème. Après un appel à partenariat auprès du secteur privé utilisateur de cet axe, le projet placé sous l'égide du MATD a commencé à se concrétiser. C'est un exemple réussi du partenariat public privé dans lequel tout le monde y trouve son compte. Les entreprises concernées sont exonérées du paiement de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée en contrepartie de leur contribution au financement de l'extension. Les usagers voient la qualité et la largeur de la route étendues tandis que l'Etat pourrait bénéficier de la nouvelle infrastructure résultant du partenariat.

Au vu des résultats de cette réalisation, l'exemple a fait tâche d'huile. La Route nationale n°07 du côté d'Ankadimbahoaka bénéficiera également d'un projet similaire en cours de préparation.



La Route des Hydrocarbures après réaménagement

6. FORMATIONS ET AUTORISATIONS D'URBANISME :

De nombreuses activités de formation ont été dispensées par l'équipe technique de la Vice-Primature en la matière. Les bénéficiaires en sont :

- les Maires et techniciens des 26 Communes périphériques d'Antananarivo,
- les Maires et techniciens dans les Régions de Boeny, Haute Matsiatra, Vakinankaratra et Atsinanana ;
- ceux de la Commune d'Ambatondrazaka ;
- les membres de la Commission régionale de l'Aménagement du Territoire dans la Région Anosy ;
- les Chefs de District de tout Madagascar ;
- les représentants des 22 Régions.

Par ailleurs, entre 2009 et 2012, les moyennes annuelles suivantes peuvent être retenues en matière de délivrance d'autorisations d'urbanisme diverses :

- Permis de construire : 1096 ;
- Permis d'habiter : 236 ;
- Autorisation de transaction immobilière : 8461 ;
- Demande d'alignement : 802 ;
- Demande de découpage général : 74.



7. OUVERTURE DE NOUVELLES SPECIALISATIONS A L'IST :

L'Institut Supérieur de Technologie (IST) a ouvert des formations de techniciens supérieurs spécialisés (TSS) en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (ATU). Les besoins se font sentir auprès du Ministère et des Collectivités territoriales décentralisées notamment des Communes du fait de l'insuffisance des spécialistes en aménagement du territoire et urbanisme.

L'ouverture de cette spécialisation permettra de faire face au manque de formation professionnalisante dans ces domaines et de fournir des techniciens supérieurs aptes à intégrer immédiatement le monde du travail à l'issue de leur formation tant au niveau central qu'excentrique.

8. CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'HABITAT :

Madagascar a toujours été au rendez-vous de cet évènement planétaire du 1^{er} octobre de chaque année. Diverses manifestations ont pu être organisées depuis et sur des thèmes qui varient d'une année à l'autre.

En cette ère où la protection de l'environnement est une préoccupation mondiale, je tiens à signaler particulièrement l'organisation en 2012 du concours de conception de logement écologique qui a vu la participation de huit concurrents. Outre les prix respectifs qu'elles ont obtenus, les trois lauréates ont pu bénéficier de la labellisation de leur œuvre, et leur construction comme maison témoin sur le site des logements économiques d'Anosiala Ambohidratrimo.

9. RELANCE DE LA COOPERATION AVEC L'UN-HABITAT :

Point particulièrement important à marquer dans les annales de la Vice-Primature : la relance de la coopération avec les partenaires techniques et financiers notamment l'UN-HABITAT. En dépit de la réticence des bailleurs de fonds suite à la mise en place du Gouvernement de Transition, mon Département a toujours œuvré pour que les missions à lui confiées soient toujours menées à bon port. Au vu des efforts menés et des résultats atteints, certains n'hésitent pas à apporter leur soutien, à l'instar de l'Intercoopération Suisse à travers le Programme SAHA. D'autres sont restés dans l'indécision jusqu'à un certain moment. Mais ce retour de la coopération avec l'UN HABITAT témoigne de la confiance des partenaires techniques et financiers en l'équipe de la Vice-Primature.

Particulièrement, je suis satisfait de cette volonté de vouloir travailler ensemble. Car, comme je l'ai toujours dit, nous pouvons faire « bouger les choses » ensemble. Des missions extérieures des techniciens de la Vice-Primature sont en cours. Des perspectives de chantiers sont déjà ouvertes entre les deux parties.



Récemment, je me suis rendu au Maroc et j'ai eu de nombreuses rencontres avec les hauts responsables marocains et le Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation des Nations Unies à la fois Directeur Exécutif de l'UN-HABITAT, une opportunité qui m'a été offerte de plaider pour la cause de mon Département, ses missions, ses réalisations mais également de faire part des problèmes auxquels il fait face. Le retour de cette coopération est ainsi une porte ouverte pour le travail commun au bénéfice de la population et de Madagascar.



Le Vice-Premier Ministre Hajo ANDRIANAINARIVÉLO avec le Secrétaire Général Adjoint de l'ONU



II. VOLET FONCIER

Le lancement de l'Acte II de la Réforme est déjà en cours au niveau de la Cellule de Coordination du Programme National Foncier (CCPNF). Il consiste notamment à capitaliser les acquis et à pérenniser les réformes pour l'avenir.

C'est un moyen sûr de consolider les Services fonciers dans la satisfaction de leurs usagers qui ne cessent d'augmenter compte tenu de l'impact des sensibilisations relatives à la sécurisation foncière.

Parallèlement, en ce qui concerne la révision des textes sur le foncier, un Comité dénommé « *Comité de Révision des Textes sur le Foncier* » (CRTF) a été officiellement mis en place. L'objectif principal étant de mieux diligenter les réformes à entreprendre dans le cadre de la mise à jour des textes. Le Comité comprend divers techniciens issus de plusieurs Départements ministériels et des organisations de la société civile.

1. REVISION DU REGLEMENT TECHNIQUE DU SERVICE TOPOGRAPHIQUE :

A partir de 2012, l'idée de mettre à jour le règlement technique du Service Topographique commence à voir le jour. En effet, la dernière mise à jour remonte à 1976. Ce qui ne correspond plus à la réalité compte tenu de l'évolution technologique galopante en matière topographique.

Ainsi, en avril 2013, la finalisation de la mise à jour du règlement technique a été soumise à la validation des géomètres experts. Il prendra la forme d'un acte réglementaire en vue d'éviter le problème de la valeur juridique de l'ancien règlement qui constitue en quelque sorte un manuel de procédures.

2. INSTITUTION DU FONDS NATIONAL FONCIER (FNF) :

Par ailleurs, la mise en place d'une institution autonome érigée en établissement public administratif, à savoir le Fonds National Foncier suivant décret n° 2012-752 du 7 août 2012 reflète la bonne volonté de la Vice Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire de maintenir les acquis. Le FNF se charge de la pérennisation de la réforme foncière déjà entamée par le financement des prestations et opérations relatives à la mise en œuvre de la politique de la Réforme Foncière.

3. MODERNISATION FONCIERE :

Dans cette rubrique, toutes les sous-activités relatives à la restructuration, la modernisation et l'informatisation des conservations foncière et topographique ont été regroupées :

- 2 Guichets uniques ont déjà été créés. Par ailleurs, un nouveau bâtiment a été construit à Ambohidratrimo pour abriter le Tribunal Terrier Ambulant et 6 bâtiments de services fonciers excentriques ont bénéficié de réhabilitation.
- En 2012, le Guichet Unique Pilote a été mis en place dans la Circonscription d'Antananarivo Ville



Hajo ANDRIANAINARIVELO lors de l'inauguration d'un nouveau bâtiment du service foncier (Antsohihy)

- En matière d'informatisation : 2 bâtiments de Service Foncier ont été mis en réseau et 105 matériels informatiques comprenant des ordinateurs avec accessoires, des imprimantes et des scanners ont été acquis.



Démonstration du logiciel MLM (Mada Land Management) et du Logiciel de gestion des plans numériques

- 157 articles comprenant des matériels et mobiliers de bureau ont été répartis dans tous les Services des Domaines et de la Topographie.
- La Direction du Service Topographique a été dotée de matériels techniques pour renforcer sa capacité : 10 GPS et 4 théodolites. Par ailleurs, la dématérialisation des plans topographiques a continué son avancée : 5663 plans ont été numérisés, et 5566 plans ont été vectorisés et géoréférencés. Dans le cadre de l'opérationnalisation du logiciel MLM Topo, 120 interfaces ont été installés.
- L'élaboration du Plan Local d'Occupation Foncière (PLOF) qui est un outil cartographique permettant de déterminer les statuts des terrains dans la zone constitue un des défis dans la mise en œuvre de la gestion foncière décentralisée. Malgré les diverses contraintes rencontrées par la Direction du Service Topographique et le coût extrêmement élevé du PLOF, 4 PLOFs ont été élaborés en 2012.
- Afin de faciliter les déplacements des agents (descente, missions...), plusieurs matériels roulants dont 22 motos et 3 voitures ont été octroyés aux Services Fonciers (Domaines, Topographie).



4. AMELIORATION DE LA GESTION DES BAUX :

La situation réelle des terrains objets de baux demeure jusqu'ici inconnue de l'Administration faute de moyens pour en assurer un suivi effectif et ce non seulement au niveau central mais également au niveau des Circonscriptions domaniales et foncières. C'est ainsi qu'une collaboration entre l'Observatoire du Foncier (OF) et la Direction Générale des Services Fonciers (DGSF) a vu le jour en janvier 2013 en vue de l'actualisation de la situation.

Trois points particuliers méritent d'être soulevés :

- l'amélioration des sommiers des baux ainsi que leur distribution dans toutes les Circonscriptions domaniales et foncières ;
- la conception et le développement d'un logiciel dénommé « SIBAUX » (Système d'Information sur les Baux) à l'intention de la Division Suivi et Contrôle de la Direction Générale des Services Fonciers. Le logiciel permettra non seulement le suivi des baux au niveau national mais aussi le calcul des recettes attendues des baux, des taux de recouvrement effectués et des manques à gagner pour une année.
- les descentes communes de la DGSF et de l'OF sur le terrain pour constater de visu le respect des cahiers des charges par les bénéficiaires de baux. Les Régions de Boeny, Betsiboka, Atsimo Andrefana, Ihorombe et Sofia ont déjà été visitées dans ce cadre. Les autres régions le seront cette année avec l'appui de PGDI.

5. FORMATION AUX METIERS DU FONCIER :

Les formations aux métiers du foncier sont de plus en plus accentuées. En rapport avec le corps judiciaire, les formations visent notamment à instaurer un tandem de vision entre les magistrats et les agents du Service Foncier pour apporter des solutions satisfaisantes aux litiges fonciers.

6. DECENTRALISATION DE LA GESTION FONCIERE :

Pour en terminer avec les guichets fonciers, si plus de 400 guichets fonciers décentralisés communément dénommés « *Birao ifotony fananan-tany* » (BIF) ont été ouverts dans tout Madagascar depuis 2006, 219 d'entre eux ont vu le jour à partir de 2009. Ils contribuent à la sécurisation des terrains notamment ruraux. Leur mise en place vient en renfort aux actions des Services fonciers par la délivrance des certificats fonciers.



Hajo ANDRIANAINARIVELO délivrant des certificats fonciers à Ambanja



Toutefois, compte tenu des dérives rencontrées au niveau de quelques guichets fonciers, j'ai pris la mesure de réglementer par une circulaire leur ouverture pour une meilleure coordination avec les Circonscriptions domaniales et topographiques.

Globalement, 93.323 certificats fonciers ont été émis par les 484 guichets fonciers répartis dans tout Madagascar.

Une nouvelle Circonscription Domaniale et Foncière et une Circonscription Topographique ont été ouvertes dans le District d'Ambanja. Les usagers n'auront plus à se déplacer à Nosy-Be comme auparavant. Il en est de même à Ambilobe. Ce qui fait de la région DIANA un modèle car tous les districts sont maintenant dotés de services des Domaines et topographiques.

Enfin, 11.916 travaux de bornage ont été assurés par le Service Topographique et 126.014 documents fonciers ont pu être délivrés.



Le flambant neuf Guichet unique des Services fonciers d'Ambanja

7. MISE EN PLACE DU BUREAU SPECIALISE (BS) :

En vue d'endiguer les problèmes engendrés par les dérives des guichets fonciers comme tel a récemment été le cas à Ankazobe d'une part et d'appuyer la mise en œuvre de la gestion foncière décentralisée d'autre part, des bureaux spécialisés (BS) seront mis en place auprès de toutes les Circonscriptions domaniales et topographiques.

Le Bureau Spécialisé est chargé principalement de l'accompagnement des Communes en matière de gestion foncière décentralisée. Il servira en même temps de courroie de transmission entre le Guichet foncier et l'Administration foncière centrale.



Réunion de mise en place du Bureau Spécialisé

Les formations aux agents destinés à occuper les postes de Chefs de Bureaux Spécialisés ont déjà été effectuées. Leur prise de service interviendra au cours de ce mois de mai 2013.

8. DELIVRANCE DE TITRES FONCIERS :

En tout, 133.034 titres fonciers ont été délivrés depuis avril 2009, date à laquelle j'ai commencé à diriger les Services fonciers. Une performance inégalable en comparaison avec le rythme de travail d'avant 2009. Cette performance résulte non seulement de l'Opération 75.000 titres mais aussi et surtout du renforcement des Services Fonciers en termes de moyens humains et matériels.

En même temps, 8024 parcelles ont été jugées auprès des tribunaux terriers ambulants mis en place et 50.360 inscriptions ont été effectuées auprès des Conservations foncières.



Hajo ANDRIANAINARIVELO procédant à la délivrance de titres fonciers à Ambohibao Sud, Manjakandriana



III. VOLET DEVELOPPEMENT

Depuis la création de la Direction générale en charge du développement en décembre 2011 et la nomination du Directeur Général en 2012, les principales réalisations suivantes peuvent être soulignées :

- la mise en place d'une stratégie de développement par une approche territoriale ;
- l'élaboration du Plan intérimaire 2013-2014 ;
- l'octroi des subventions au profit des Collectivités territoriales décentralisées ;
- la définition de nouveaux critères pour l'allocation des subventions ;
- l'identification des secteurs porteurs dans les Régions.

1. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT :

Le processus d'élaboration de la stratégie de développement par une approche territoriale a été lancé officiellement le 12 septembre 2012 au Centre de Conférences Internationales d'Ivato. Dans ce cadre, les points suivants méritent d'être mis en exergue :

a. Réalisation d'études thématiques :

Elle se base sur la promotion d'une approche généalogique dans l'analyse des problèmes liés au développement. Cette approche cherche non seulement à dévoiler et déchiffrer leurs causes mais également à rendre intelligible la manière dont lesdites causes produisent leurs effets. Une étude transversale sur la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du temps des royaumes à ce jour a été réalisée en 2012, en collaboration avec le Programme SAHA et l'Intercoopération Suisse. Ce parti pris pour revisiter l'histoire part des hypothèses selon lesquelles le problème de développement actuel de Madagascar remonte à des dynamiques profondes résultant du lent travail de l'histoire et de ses convulsions d'une part et l'avenir du pays ne sera pas écrit en fonction de l'air du temps d'autre part.

Courant premier semestre 2013, d'autres études ont été réalisées portant notamment sur :

- les économies locales : à travers l'analyse à la fois des mécanismes d'appauvrissement qui se situent au cœur des sociétés Malagasy et des mécanismes émergents d'enrichissement ;
- les services publics au niveau du territoire : par l'analyse des conditions requises pour que les services publics puissent soutenir réellement le développement au niveau des territoires ;
- les mécanismes financiers : par l'identification des ressources à mobiliser afin de déclencher le développement endogène des territoires ;
- et les projets de développement : au vu des expériences de coopération, il est essentiel d'analyser la pertinence, l'efficacité et les impacts des aides à travers les projets et programmes portant sur le développement des territoires.



b. Mise en place de la Cellule d'Appui à l'Analyse et aux Prospectives (CAAP) :

La Cellule d'Appui à l'Analyse et aux Prospectives (CAAP) a été mise en place depuis septembre 2012. Elle assure une veille intellectuelle. En effet, la stratégie de développement dans une approche territoriale, tant en termes de conception que de perspectives d'évolution nécessite ce dispositif afin de :

- établir un lien systématique entre le monde de la recherche et le monde du développement ;
- apporter une rigueur académique à l'analyse des études relatives au développement et aux problèmes contemporains ;
- adapter les idées existantes aux besoins et contraintes du développement actuels et futurs et en particulier celles relatives à l'approche territoriale ;
- générer les idées nouvelles pour éclairer les options en politique de développement.

La Cellule comporte en son sein des experts multidisciplinaires mobilisés suivant un programme préétabli et une vingtaine de membres issus de diverses entités concernées par le développement dans une approche territoriale. Elle peut toujours s'ouvrir à d'autres entités en fonction des domaines traités.

c. Communication :

En étroite collaboration avec la Cellule de Communication de la Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire, une stratégie de communication en matière de développement a été déployée avec comme cibles les partenaires techniques et financiers, les Ministères sectoriels, le staff de la Vice-Primature et la population dans son ensemble. Ladite stratégie est surtout axée sur la phase de conception et de mise en œuvre de la stratégie de développement. Des ateliers nationaux, régionaux et des communications médiatiques ont été ainsi organisés dans ce cadre.

d. Actions porteuses de dynamique de développement territorial :

Des projets de développement de territoire initiés par les Régions ou des associations intercollectivités sont mis en œuvre afin d'alimenter par la pratique les réflexions sur la stratégie de développement dans une approche territoriale.

Deux actions ont été ainsi officiellement lancées et leur mise en œuvre est en cours :

- le projet de développement économique de la Région Vakinankaratra à travers la réorganisation de la production, de la commercialisation et de la transformation des produits fruitiers, maraîchers et céréaliers et à l'initiative de la Région, des 85 Communes, de la Chambre de Commerce et des organisations paysannes de Vakinankaratra.
- la relance de l'écotourisme de l'Imadiala, projet initié par l'Organisme de coopération intercommunale MAMILAZA regroupant 13 Communes, en collaboration avec la Région Amoron'i Mania, le Ministère du Tourisme et la Délégation de l'Union Européenne à Madagascar.

D'autres projets de territoires dans le cadre des actions porteuses sont en cours d'étude actuellement.



2. PLAN INTERIMAIRE 2013-2014 :

La mise en place d'un plan intérimaire de développement pour la période de Transition a été initiée au niveau du Gouvernement. La conception du plan a été coordonnée par la Primature avec une forte implication de la Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDAT) et de la Vice-Primature en charge de l'Economie et de l'Industrie (VPEI). Une première ébauche d'un document consolidé a déjà fait l'objet de communication au niveau du Conseil du Gouvernement, et auquel les ministères sectoriels ont réagi. Le Plan devait être finalisé et validé en fin février 2013.

Cette première initiative est actuellement en suspens suite à l'adoption d'une nouvelle procédure proposée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

3. SUBVENTIONS AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES :

Les Régions et les Communes ont toujours bénéficié des subventions de notre part bien que la Décentralisation ait été érigée en un Département ministériel à part. Au titre de l'année 2012, par exemple, lesdites subventions se sont élevées à Ar 20.407.875.021,80.

Pour le premier semestre 2013, le montant total des subventions déjà octroyées aux Régions et Communes s'élève à Ar 16.775.611.413.

Leur allocation aux bénéficiaires résulte de l'acceptation de leur projet par le Comité d'octroi de subvention érigé auprès de la Vice-Primature. Cette approche privilégie l'implication des Collectivités territoriales décentralisées dans l'identification des actions de développement concernant leur ressort territorial respectif. L'initiative leur revient d'ailleurs de déposer leur demande de subvention avec le projet d'utilisation, à charge pour le Comité d'octroi d'y donner ou non suite compte tenu de l'importance du projet et de ses retombées au profit de la population locale concernée.



Des illustrations sur l'utilisation à bon escient des subventions au profit des Collectivités territoriales décentralisées

Les deux tableaux suivants résument l'utilisation des subventions par activité au niveau des Régions et des Communes.



Tableau n°01 : Situation des subventions transférées aux Communes

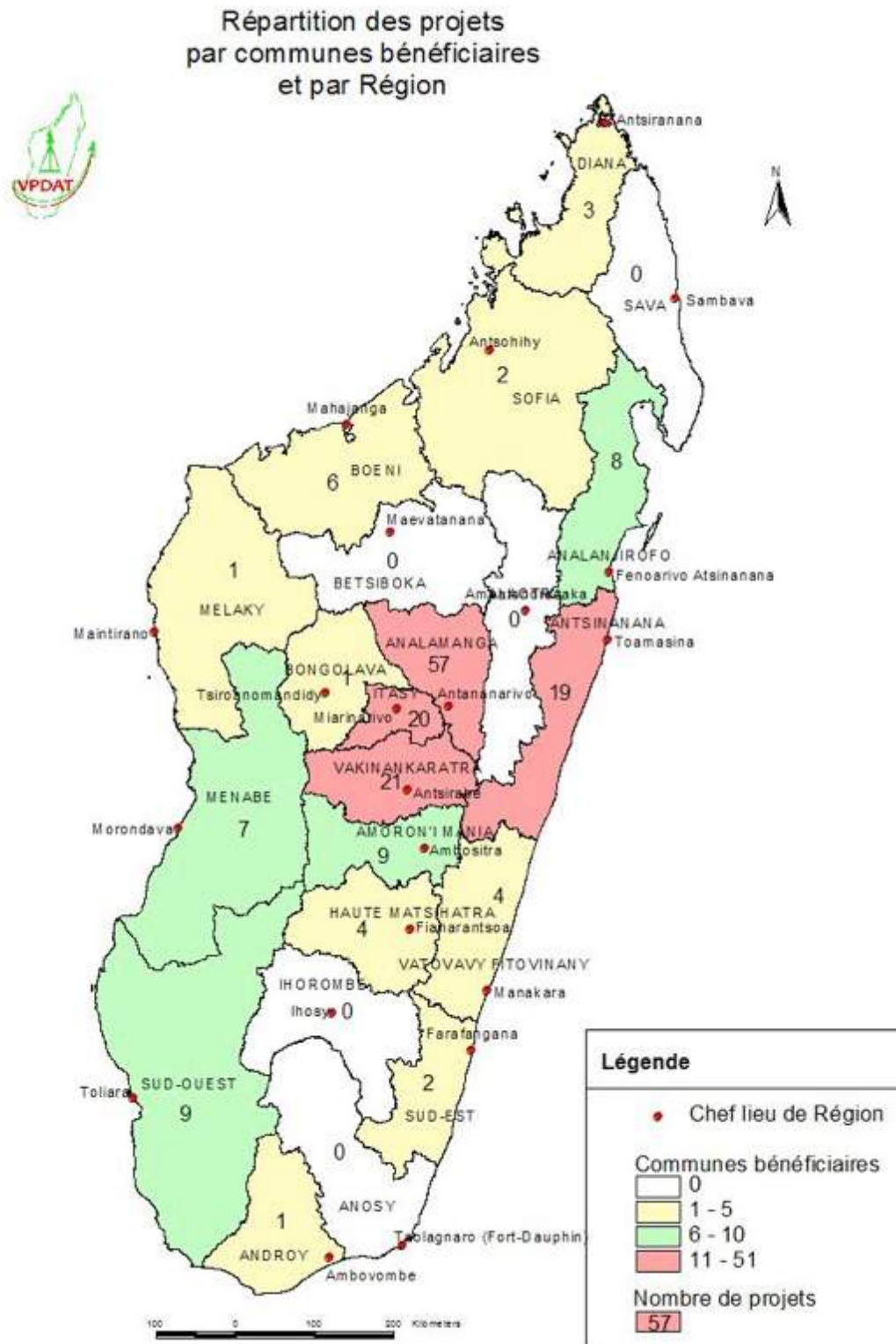
Type de projets réalisés	Nombre de projets
Construction de Bureau de Commune	30
Réhabilitation de Bureau de Commune	19
Bureau de District	02
Infrastructure sportive	05
Tranompokonolona	02
Marché communal	13
Construction de CEG	20
Construction de Lycée	10
Construction de CSB	05
Infrastructure pour la Gendarmerie	05
Kit d'énergie Solaire	04
Camion benne	03
Barrage	02
Dotation (Apport bénéficiaire)	14
Route, piste, pont	08
Dotation de mobiliers scolaires	03

Tableau n°02 : Situation des subventions transférées aux Régions

Type de projets réalisés	Nombre de projets
Projet régional	01
Entretien véhicules	21
Dotation (apport bénéficiaire)	09
Réhabilitation de Résidence au niveau des Régions	01
Subvention exceptionnelle	44
Construction de Bureau de Commune	06
Réhabilitation de Bureau de Commune	03
Construction de Bureau de District	01
Construction de Marché communal	06
CEG	02
Lycée	04
Université	01
Poste Gendarmerie	05
Infrastructure Sportive	04
Construction Tuerie	01
Route, piste, pont	05
Gare routière	01
Bac à ordures	01
Dégâts cycloniques	01
Formation	01
Extension de réseau JIRAMA	02
Acquisition de matériels et mobiliers de bureau	02
Infrastructure d'accueil des jeunes agriculteurs	01
Dotation en camion benne	10



La répartition géographique des subventions (Communes) est illustrée comme suit :



Les 22 Régions ont également bénéficié des subventions.

Mis à part les grands volets ci-dessus évoqués, les actions suivantes méritent également d'être soulignées :



- 125 textes de loi et décrets ont été élaborés par la Direction de la Législation et de la Documentation (DLD) et adoptés en Conseil des Ministres ou de Gouvernement, abstraction faite des communications.
- Dans le cadre de la protection de l'environnement, plus de 4500 jeunes plants ont été mis en terre depuis 2009 à travers des actions de reboisement. En 2012, une pépinière a même été mise en place pour préparer les jeunes plants destinés au reboisement sous l'égide de la Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire.
- En matière d'amélioration de la qualité des services offerts aux usagers, la mise en place de la Direction de l'Inspection des Services (DIS) a bouleversé un tant soit peu les pratiques d'usage auprès des Services des Domaines. Ses descentes de suivi au niveau central et excentrique ont permis d'apporter des améliorations quant aux procédures de réalisation des actions. Les recommandations qu'elle formule dans ses rapports ont pu innover un certain nombre de choses au bénéfice des usagers du Service public.

Il convient de préciser que nous n'avons pas énuméré ci-dessus l'intégralité des réalisations tant au niveau du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD) que de celui de la Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDAT) pour éviter que le lecteur ne se perde du fait de leur nombre pléthorique.

Au vu de toutes ces réalisations au terme de mon passage à l'Aménagement du Territoire et aux Domaines, la question se pose de savoir quelles sont les suites à donner à toutes ces réalisations. Autrement dit, quelles sont les perspectives à court ou à moyen terme et quels sont les nouveaux chantiers à ouvrir pour que ces réalisations soient capitalisées voire consolidées ?

La partie qui va suivre essaiera de broser le portrait de l'aménagement du territoire, des domaines dans un contexte nouveau marqué par la mise en place des Institutions de la nouvelle République issue des séries d'élections à venir.



DEUXIEME PARTIE PERSPECTIVES ET NOUVEAUX CHANTIERS



DEUXIEME PARTIE. PERSPECTIVES ET NOUVEAUX CHANTIERS

Au vu de toutes les réalisations que nous venons d'évoquer, la question se pose de savoir quelle en sera la suite. Comme je n'ai pas l'intention de m'éterniser au poste de Vice-Premier Ministre chargé du Développement et de l'Aménagement du Territoire et comme je le dis toujours, « *il y a mille et une façons de développer le pays, même en dehors des structures étatiques* ». Les quelques réflexions qui suivent permettront peut être d'orienter les actions futures de ce Département ou du moins de celui ou ceux qui seront chargés de l'Aménagement du Territoire, des Domaines et du Développement dans son ensemble. En effet, il n'est pas sûr que ces domaines relèvent toujours d'un même Département ministériel comme c'est le cas actuellement.

Aussi est-il approprié de les étudier respectivement afin d'aboutir par la suite à une ligne d'actions et à des perspectives d'avenir qui s'ouvrent vers d'autres horizons et partant vers de nouveaux chantiers.

D'emblée, les points de départ qui suivent peuvent être identifiés :

- la mise en œuvre des séries de nouvelles lois sur l'aménagement du territoire afin non seulement d'endiguer la prolifération effrénée des constructions illicites et du phénomène de bidonvilisation mais également de faire de l'aménagement du territoire un véritable outil de développement ;
- l'élaboration des divers outils de planification territoriale à tous les niveaux ;
- la continuation des constructions de logements sociaux et des logements de fonctionnaires à moindre coût ;
- la poursuite des réformes foncières comprenant entre autres la capitalisation et la consolidation des acquis ainsi que la pérennisation des bonnes pratiques en vue de redorer le blason des Services fonciers ;
- la sécurisation foncière massive ;
- la mise en œuvre de la stratégie de développement par une approche territoriale ;
- le développement des zones à fortes potentialités à travers la mise en place des infrastructures adéquates ;
- le renforcement des moyens humains à travers le rajeunissement des cadres et des techniciens ;
- l'alignement des actions du Département chargé de l'Aménagement du Territoire avec les nouveaux textes sur la décentralisation ;
- la consolidation des ressources des Collectivités territoriales décentralisées ;
- la professionnalisation des agents auprès des Collectivités territoriales décentralisées à travers la fonction publique territoriale.

La réalisation des ces actions dans un futur plus ou moins proche permettra d'ouvrir de nouveaux chantiers non seulement en terme d'études mais aussi et surtout en terme de mise en œuvre.

Il faut noter que l'imbrication des actions de la Vice-Primature avec celles de la Décentralisation est incontournable dans la mesure où les Collectivités territoriales décentralisées constituent les cadres privilégiés des actions d'aménagement du territoire et de développement. En effet, elles seront toujours des cadres territoriaux du développement quel que soit le Département initiateur de projet de développement. Cette manière coïncide avec l'approche territoriale du développement que j'ai voulu mettre en place avec la stratégie de développement qui sera mise en œuvre une fois finalisée.

Ainsi le développement qui va suivre sera-t-il axé sur les volets que nous venons de voir en première partie.



I. VOLET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Que faudra-t-il faire dans un futur proche en matière d'aménagement du territoire ?

La question mérite d'être posée étant donné l'importance de ce sujet pour le développement du pays. Pour y répondre, disons tout simplement qu'un fait est sûr : les actions commencées ne seront pas abandonnées à mi-parcours.

1. MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES LOIS :

Deux projets de loi fondamentaux pour l'aménagement du territoire ont été élaborés en 2012. Il s'agit de :

- la loi portant orientation de l'aménagement du territoire (LOAT) ;
- la loi fixant les règles générales relatives à l'urbanisme et à l'habitat (LRGUH).

Les réflexions effectuées autour de ces deux lois sont encore en cours bien qu'elles aient été bouclées en 2012.

Au bout de toutes ces réflexions, les projets seront soumis au nouveau Parlement de la nouvelle République. Une fois adoptés, ils seront opérationnalisés. Les textes d'application qui s'y rapportent au nombre de quarante huit (48) sont en cours de préparation.

Ces textes réglementaires, huit (08) pour la LOAT et quarante (40) pour la LRGUH, feront également l'objet d'approfondissement à travers des ateliers de réflexions afin que tous les intervenants en matière d'aménagement du territoire, étatiques ou non, puissent apporter leur contribution dans leur élaboration.

Ainsi, dès l'adoption des projets de loi, les textes d'application sont également disponibles pour être adoptés en Conseil des Ministres ou de Gouvernement en ce qui concerne les projets de décret et pour être soumis à la signature des autorités compétentes en ce qui concerne les projets d'arrêté.

Disposer des outils juridiques nécessaires constitue déjà une bonne base et une meilleure assise pour les actions réelles à mener sur le terrain.

A l'issue de l'adoption de tous ces textes, un *recueil de textes* à l'usage de tous les intervenants sera élaboré, distribué et vulgarisé. De même, un *vademecum* de l'aménagement du territoire sera également conçu pour faciliter la compréhension du sujet aussi bien par les acteurs que par le simple citoyen.

Le recueil de textes ainsi que le *vademecum* seront des outils précieux pour quiconque œuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Pour l'heure, on est encore au stade de l'amélioration des projets de loi, des réflexions continues et des analyses prospectives quant à leur mise en œuvre dans le futur. Afin de prévenir les éventuelles incohérences des textes avec les réalités vécues, les techniciens de l'aménagement du territoire ne doivent pas faire abstraction de ces efforts d'analyse et de réflexions.



2. POLITIQUE URBAINE :

Le premier forum national urbain a permis de tracer les voies à suivre pour engager un développement urbain durable et harmonieux à travers une Déclaration solennelle des acteurs, qui elle-même est traduite en un Agenda Urbain à réaliser à court, moyen et long termes. L'Agenda Urbain recommande entre autres l'élaboration d'une Politique Nationale Urbaine dans un processus participatif et inclusif. Celle-ci traduira la considération du développement urbain comme une des priorités nationales.

En effet, le développement durable nécessite en premier lieu une politique réfléchie et cohérente, à laquelle les Ministères sectoriels et les partenaires techniques et financiers du pays se référeront. En second lieu, il s'agit d'engager un processus de développement rural et urbain bien articulé, pour que les villes soient suffisamment équipées en vue d'accompagner la modernisation de l'agriculture d'une part et la modernisation de leurs propres économies d'autre part.

3. PLANIFICATION TERRITORIALE :

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui sera finalisé d'ici peu sera mis en œuvre pour cadrer les actions d'aménagement futures jusqu'à l'horizon 2025. Il sera opposable *erga omnes* et s'imposera ainsi à tous dès son adoption par voie réglementaire.

Son élaboration a permis de renouveler les données statistiques disponibles jusqu'ici en diverses matières ayant des liens plus ou moins étroits avec l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, sept Régions ont déjà pu élaborer jusqu'ici leur Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) tandis que deux auront les leur d'ici peu. Ainsi, il reste treize (13) SRAT à élaborer pour les Régions restantes à moins que le nombre des Régions ne change ultérieurement.

Dans un autre registre, l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire communal ou intra communal est également de mise pour les Communes présentant un intérêt particulier à mettre en exergue à l'instar de Taolagnaro marqué par l'exploitation minière à grande échelle initiée par Rio Tinto.

Enfin, pour anticiper un peu, toutes les Collectivités territoriales décentralisées respectives doivent disposer d'outils de planification territoriale pour dire que le chantier reste très vaste et les travaux, de longue haleine.

Il ne suffit pas de pouvoir disposer de ces outils mais il faut surtout pouvoir les mettre en œuvre et respecter leurs dispositions en vue d'une harmonisation du territoire.



4. PROMOTION DES LOGEMENTS :

Pouvoir disposer de logement est un véritable casse-tête pour le commun des Malagasy. Avec le prix du mètre carré pour l'acquisition de terrain et le coût exorbitant des matériaux de construction, il n'est pas donné de pouvoir construire un logement aussi petit soit-il. L'initiative privée se heurte toujours à des problèmes de coût élevé, hors de la portée d'un Malagasy moyen. Le secteur public n'arrive pas à répondre aux besoins pressants des habitants.

Avant mon arrivée au Ministère, le logement a été presque occulté par l'Etat. Il y avait la SEIMad mais celle-ci n'existait pratiquement que de nom. Il n'y a même pas eu de politique d'Etat en matière de logement. La politique des 35.000 logements par an de l'ancien temps était plus un slogan politique qu'une réalisation effective.

Aussi ai-je décidé de redynamiser la SEIMad pour qu'elle continue à construire - comme elle faisait dans les années 80 - des logements économiques accessibles à une bourse moyenne. Mais parallèlement, j'ai mis en place une structure chargée tout spécialement de rénover le secteur des logements et de l'habitat : l'ANALOGH, organisme rattaché sous la tutelle technique de l'Aménagement du Territoire. Elle vise la promotion des logements décents à moindre coût. Les réalisations sont là, vues et connues de tout le monde : les célèbres « *Trano mora* ». En moins de trois ans, j'ai pu faire construire, grâce aux ressources propres internes (RPI) du Ministère plus de 500 logements dans toute l'Ile.

L'ambition fort louable d'offrir des logements décents à tous les Malagasy fait certes rêver mais elle n'est pas inaccessible et relève du réalisable. Si l'Etat met la main à la pâte, de même que le secteur privé, relancer le logement n'est pas un vain mot.

Il faut donc relever le défi et construire toujours des maisons respectant les normes de construction tout en étant à la portée de tous. Les expériences turques que j'ai pu voir sur place en matière de logements économiques sont exemplaires. La promotion de la coopération en ce sens n'est pas à exclure entre les deux pays.

Plus particulièrement pour le cas des fonctionnaires, le programme « logements pour les fonctionnaires » doit être soutenu voire encouragé. En effet, ce sont les fonctionnaires qui ont le plus du mal à disposer de logement décent. Leur salaire n'arrive même pas à payer la location d'un appartement ou d'un logement décent alors qu'ils sont au service de l'Etat toute leur vie du moins jusqu'à l'âge de la retraite.

Des efforts particuliers doivent être consacrés à la construction d'appartement du type Ampetiloha ou 67ha et surtout à un mode d'acquisition facilité pour que le logement soit accessible aux fonctionnaires même à ceux qui sont en bas de l'échelle. Le site de 36 appartements à Anosiala Ambohidratrimo n'est qu'un début. Je suis effectivement convaincu que je continuerai à œuvrer dans ce sens si je reste à la tête ce Département. A charge pour celui qui va diriger le Département de faire mieux.

Il faut oser faire mieux pour le bien être des fonctionnaires. C'est tout de même une récompense justifiée qui peut être offerte aux fonctionnaires pour les bons et loyaux services qu'ils ont rendus à la Nation.

Je souhaite d'ores et déjà plein succès à celui ou celle qui va me remplacer dans ce Département.



II. VOLET FONCIER

En matière foncière, le chemin est encore très long pour faire du Service des Domaines et de la Topographie un exemple d'efficacité en terme de service rendu aux usagers, pour regagner la confiance des administrés toujours confrontés à des va-et-vient incessants, à un manque d'information, à une méconnaissance des procédures et la liste est loin d'être close.

Mon slogan « *Le changement par le travail* » refait de nouveau surface. Et j'ajouterai même que « *c'est en forgeant qu'on devient forgeron* ». On ne doit pas baisser la garde sous prétexte que le mal est déjà là en train de nous ronger. On doit au contraire se relever et relever de jour en jour le défi de faire mieux, de se perfectionner en permanence.

Si on regarde ce qui a été réalisé jusqu'ici, on peut dire que des pas de géant ont été faits. Mais cela ne suffit pas pour dire que le Service des Domaines et de la Topographie arrive à satisfaire ses usagers. Les réclamations et les mécontentements foisonnent toujours.

Ainsi, dans un avenir proche, je pense et je suis convaincu que la poursuite des réformes déjà effectuées permettra d'améliorer le fonctionnement du Service tant au niveau central qu'excentrique.

Ensuite, il y a la sécurisation foncière massive qui en dit long sur le caractère sacré des terres pour les Malagasy. Confrontés à diverses « contraintes » auprès des Services des Domaines et de la Topographie, les usagers se résignent à dire que sécuriser leur terre relève d'un véritable parcours du combattant.

1. REFORME FONCIERE ACTE II :

L'Administration foncière a besoin non seulement d'une réforme mais aussi et surtout d'une réforme en profondeur. Les acquis des réformes antérieurement effectuées doivent être capitalisés et consolidés.

La réforme foncière Acte II se base essentiellement sur :

- la modernisation foncière à travers des équipements en matériels informatiques, des réhabilitations des bâtiments des Services fonciers et des informatisations. Un effort particulier doit être déployé pour la numérisation des plans et des livres fonciers.
- la réforme des textes sur le foncier : le Comité de révision des textes sur le foncier (CRTF) prévoit de faire ressortir les textes sur la propriété privée titrée, sur les terrains à statut particulier. Les dispositions concernant les livres ou les plans détériorés ainsi que leur reconstitution seront prises.
- les renforcements des capacités doivent accompagner les réformes initiées. Ils concernent notamment les nouvelles lois et textes d'application en matière foncière.

2. SECURISATION FONCIERE MASSIVE :

Une énorme campagne de sensibilisation doit être menée en vue d'inciter les gens à régulariser la situation de leurs terres auprès des Services des Domaines.

A l'instar des opérations cadastrales d'antan, les opérations domaniales concertées (ODOC) figureront parmi les activités courantes à prioriser auprès des Services fonciers.



Les procédures doivent être revues de manière à réduire significativement les va-et-vient incessants des usagers et à écourter la durée d'instruction et de traitement des dossiers.

Les actions menées auprès des Services fonciers doivent refléter l'image d'une Administration efficace qui s'y connaît dans son ...domaine.

Le redéploiement périodique du personnel ne doit pas être pris à la légère pour que les agents des Services fonciers ne soient pas soumis à des trafics d'influence, des pressions ou des tentatives de concussion voire de corruption.

Dans le cadre de la sécurisation foncière massive, la décentralisation de la gestion foncière sera poussée un peu plus loin.

3. CREATION DE L'OBSERVATOIRE DES INVESTISSEMENTS FONCIERS :

Il s'agit d'un site web qui sera mise en place principalement pour une mise en transparence des Sociétés et Compagnies étrangères ayant contracté des baux avec l'Etat malagasy.

Sa création permettra de dresser une cartographie des investissements fonciers qui est un outil d'aide aux décideurs et aux investisseurs potentiels.

Ses avantages profiteront ainsi non seulement au Département chargé des Services Fonciers mais à tout Département ministériel voulant s'informer de la situation des investissements en matière foncière sur tout le territoire national.



III. VOLET DEVELOPPEMENT

En matière de développement, la Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire ne se vante pas avoir l'apanage du développement. Disons tout simplement que le développement étant une notion multidimensionnelle, elle fait sienne le développement par une approche territoriale et à travers la mise en place des infrastructures tout comme le Ministère de l'Agriculture fonde ses actions pour le développement du monde rural ou le Ministère des Mines par la gestion rationnelle des ressources minières qui génère à la fin le développement.

Dans ce cadre, deux actions majeures méritent d'être soulignées :

1. FINALISATION ET MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE :

Comme il s'agit d'un processus en cours, il convient de finaliser le document et de le soumettre à la validation du Gouvernement post électoral. La stratégie de développement ainsi adoptée sera mise en œuvre.

Parallèlement, le renforcement de la Cellule d'Appui à l'Analyse et aux Prospectives (CAAP) s'impose dans la mesure où cette structure assure la veille intellectuelle par rapport à la mise en œuvre de la stratégie et surtout en terme de perspectives de développement mettant en exergue la capacité d'anticipation en fonction des perspectives d'évolution des contextes internationaux et nationaux.

Enfin, la mise en œuvre des actions porteuses de dynamique de développement territorial identifiées par Région. Les potentialités régionales ne doivent ainsi pas être laissées à elles-mêmes mais identifiées et exploitées afin de générer des actions de développement.

2. DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL :

Les efforts de mise en place des services publics satisfaisants au profit de la population à travers la construction des infrastructures de base doivent être continués. L'appui aux Collectivités territoriales décentralisées en ce sens ne doit pas être abandonné en vue de parvenir à un développement soutenu à partir de la base.

Depuis que j'ai été à la tête du Ministère en 2009, les infrastructures diverses au profit de la population sont innombrables. Je me suis toujours attelé à maximiser les résultats à travers les moyens existants, si minimes soient-ils.

Par ailleurs, une méthodologie de développement infrastructurel dans une logique d'équité nationale et régionale doit être déployée. Les dotations diverses doivent tenir compte de cet aspect égalitaire pour tous les bénéficiaires.

Enfin, un dispositif de suivi et d'accompagnement efficace doit être instauré et mis en œuvre au niveau des Régions et des Districts en matière de maîtrise d'ouvrage.



POSTFACE

Pour en terminer avec ce bilan, je peux sans ambages affirmer que le temps ne suffirait pas pour passer en revue toutes les réalisations effectuées depuis le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation jusqu'à la Vice-Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire, si nombreuses et aussi importantes sont-elles. En effet, comme les infrastructures et équipements ont été construits au bénéfice de la population, tout le monde y trouve son compte et c'est une manière si infime soit-elle de servir sa patrie que de laisser une trace positive dans ses prises de responsabilités.

Nombreux sont les projets déjà commencés et que j'aurais voulu terminer, notamment le projet de loi d'orientation de l'aménagement du territoire, le projet de loi fixant les règles générales relatives à l'urbanisme et à l'habitat. Ces projets de textes, comme je l'ai tant évoqué dans ce livre, ont pu être achevés, et n'attendent plus que leur présentation aux instances de décision. Mais compte tenu de la conjoncture actuelle, aucun Parlement élu par le peuple ne peut les adopter.

L'énumération n'est pas exhaustive. Des projets tels que les schémas régionaux d'aménagement du territoire, les plans d'urbanisme et tant d'autres, pourraient être inclus dans le programme futur de celui qui serait appelé à se mettre à la tête du Département.

Je ne peux terminer ce livre sans vous remercier, vous lecteurs et lectrices, d'avoir été aussi patients. Je vous laisse le soin d'apprécier par vous-même ce qui a été fait. Si des affirmations dans la cadre de ce livre blanc risquent de choquer des personnes, je m'en excuse d'ores et déjà. Si son contenu vous a quand même intéressé, je vous en suis reconnaissant.

Mais tout le mérite revient à la population Malagasy qui a pu tirer profit de ces infrastructures et équipements construits pour ses besoins, une population en proie à la pauvreté quasi-généralisée certes mais une population qui garde toujours espoir malgré les vicissitudes politico-économiques de son pays.

Le présent livre blanc s'adresse à tous ceux ou celles qui s'intéressent aux actions rentrant dans le cadre de l'Aménagement du Territoire, des Domaines et du Développement Local.